

Vente de composteurs

Valorisons nos déchets de cuisine et de jardin.



Merci de ne pas me jeter sur la voie publique.

*Les chèques sont le seul moyen de paiement accepté.

**15€
par
chèque***

*Réservé aux résident.es du Pays Diois, limité à un composteur par foyer.

Rendez-vous à l'accueil de la CCD avec un chèque de 15€ pour remplir le formulaire. Le retrait du composteur s'effectue en aire de de tri et réemploi de Die, sur les horaires d'ouverture.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois



Informations pôle zéro déchet : **04 58 17 44 65**
preventiondechets@paysdiois.fr

